



## Licenciement pour inaptitude

Par **Tasmine**, le **07/01/2013** à **18:12**

Bonsoir à tous,

Voilà le 20 décembre 2012, le médecin du travail m'a reconnu inapte à occuper mon poste de travail et inapte à aucun poste dans la société.

Cette inaptitude fait suite à un accident de travail (syndrome dépressif suite à harcèlement moral)

Pendant mon arrêt de travail, sur conseil d'une assistante sociale de CPAM et avec son aide, j'ai monté un dossier de RQTH auprès de la MDPH.

Le 6 décembre 2012, la commission de la MDPH m'a reconnu travailleur handicapé pour une durée de 5 ans.

Mon employeur à donc jusqu'au 20 janvier 2013 pour me licencier.

Mes questions sont les suivantes :

1 - Est ce dans mon intérêt d'informer mon employeur de cette reconnaissance de travailleur handicapé ? Si oui comment dois je l'en informer?

2- Est ce que cette reconnaissance est favorable en ce qui concerne mes indemnités de licenciement? Si oui, qu'est ce que je gagnerais en plus si je faisais jouer cette reconnaissance?

ps: A la veille de mon licenciement, j'aurais comme ancienneté sera de 5 ans 5 mois 20 jours.

Bien à vous,

Cordialement  
Tasmine

PS2 : Tous mes voeux de santé et de bonheur à toute l'équipe experatoo et à ses membres!